Nations Unies E/ICEF/2016/P/L.10



Conseil économique et social

Distr. limitée 4 mai 2016 Français

Original: anglais/espagnol/français

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance Conseil d'administration Session annuelle de 2016 14-17 juin 2016 Point 6 (a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Bangladesh

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Bangladesh est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2017-2020, soit un montant de 90 000 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 250 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spécifiques.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la session annuelle de 2016.

^{*} E/ICEF/2016/5.





Fondements du programme

- 1. Le Bangladesh entre dans l'ère des objectifs de développement durable avec une base solide de développement découlant des avancées sur plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'insuffisance pondérale des enfants et la faim, la parité dans l'enseignement primaire et secondaire, la mortalité infantile et maternelle, et l'accès à une eau potable et à un assainissement améliorés. Le septième plan quinquennal (2016-2020) du gouvernement du Bangladesh vise à stimuler une croissance économique qui soit inclusive, favorable aux pauvres et adaptée à une économie progressivement alimentée par la productivité urbaine et le développement durable. Le plan prévoit également des objectifs en matière d'éducation, de santé, de nutrition, d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et d'égalité des sexes.
- 2. Malgré ces avancées considérables et la ferme détermination du gouvernement à réduire la pauvreté des enfants, l'obtention de résultats équitables en faveur des enfants, qui représentent 40 % de la population, demeurent une préoccupation importante. Si le taux national de pauvreté s'élève à 31,5 %, il varie au niveau infranational entre 26 et 46 % (respectivement dans les divisions de Chittagong et de Rangpur). La couverture des services sociaux de base est également marquée par de nets écarts entre les zones rurales et urbaines, entre les différentes régions et selon le sexe et la richesse. En particulier, la prestation de services de base de qualité aux citadins pauvres et dans les régions difficiles d'accès ou vulnérables au changement climatique demeure un défi de taille pour le gouvernement bangladais, dont l'objectif est de parvenir à une distribution inclusive de sa prospérité.
- 3. Dans l'ensemble, le rythme soutenu du développement économique, stimulé par l'objectif national de devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici 2021, risque de devancer les progrès en matière de développement humain et les changements sociaux survenus dans le pays. Si les chiffres du Bangladesh pour l'indice global de développement humain reflètent une amélioration de 47 % entre 1990 et 2014, le pays reste classé à la 142° place sur 188 pays. En l'absence d'efforts concertés visant à accélérer et à consolider ses acquis sociaux, le Bangladesh risque de perdre une occasion unique d'exploiter le potentiel de croissance économique accélérée et inclusive résultant de son dividende démographique.
- 4. Une analyse récente de l'impact du changement climatique sur les enfants a établi que le Bangladesh est l'un des pays du monde les plus vulnérables au changement climatique. Selon des observateurs internationaux, la fréquence et la gravité croissantes des catastrophes naturelles (fonte des glaciers himalayens, élévation du niveau de la mer, réduction des terres cultivables, raréfaction de l'eau) causeront du tort au Bangladesh, accentuant la vulnérabilité des communautés. Outre un risque de décès ou de blessure supérieur à celui des adultes en cas de catastrophe, lors d'inondations les enfants pâtissent de la fermeture prolongée des écoles et souffrent de maladies causées par l'insalubrité de l'eau et de maladies de peau liées à la salinité et à la pollution de l'eau. Par ailleurs, les familles qui perdent leurs moyens de subsistance en raison du changement climatique peuvent se retrouver contraintes de déménager, souvent dans des bidonvilles eux-mêmes dépourvus de services de base adéquats. Au cours des dernières décennies, le

gouvernement a investi plus de 10 milliards de dollars pour rendre le pays moins vulnérable aux catastrophes naturelles¹.

- Le Bangladesh connaît depuis 20 ans une urbanisation rapide et à grande échelle, qui se traduit par plus de 50 millions de personnes vivant actuellement en milieu urbain. Les prévisions portent à croire que, dans 30 ans, la moitié de la population bangladaise sera citadine. Stimulée par la croissance du secteur du prêtà-porter ainsi que par la migration forcée des communautés touchées par les catastrophes ou le changement climatique, l'augmentation des opportunités d'emploi aboutit à une croissance urbaine non planifiée, dépourvue des services de base adéquats. Des initiatives telles que le Programme national de réduction de la pauvreté urbaine soutiennent le renforcement des capacités municipales à faire face à cette urbanisation rapide. Toutefois, les politiques sectorielles ciblent avant tout la prestation de services ruraux, et les politiques urbaines sont encore à l'étude, à l'exception notable de la Politique nationale de santé urbaine (approuvée en 2014). Dans ce contexte, le secteur privé et les organisations non gouvernementales (ONG) ont pris l'initiative de combler les lacunes des services sociaux. Ces derniers sont cependant souvent hors de prix pour les usagers à faible revenu, et posent constamment des problèmes de qualité et de viabilité.
- 6. Malgré les progrès accomplis par le Bangladesh en matière de santé, le programme visant à assurer le bien-être des jeunes enfants et de leurs mères est encore inachevé. La réduction importante de la mortalité des enfants de moins de cinq ans, qui est passée de 144 à 38 pour 1000 naissances vivantes entre 1990 et 2015², a été freinée par une moindre baisse de la mortalité néonatale, qui a seulement reculé de 63 à 23 pour 1000 naissances vivantes dans le même intervalle³. Par ailleurs, le taux de mortalité maternelle est de 176 pour 100 000 naissances vivantes⁴, la plupart des décès étant dus à des accouchements à domicile en l'absence de personnel qualifié et au manque de soins obstétricaux d'urgence complets, prodigués par des soignants qualifiés dans un établissement de santé. Les progrès réalisés dans l'élimination des retards de croissance ont diminué, avec des taux passant de 68 à 43 % entre 1986 et 2007⁵, puis de 43 à 36 % entre 2007 et 2014⁶. En outre, 38 % des enfants souffriraient d'insuffisance pondérale à la naissance.
- 7. La consommation d'eau potable demeure un défi : 41 % de la population boivent de l'eau provenant de sources contaminées par des matières fécales et une personne sur quatre boit une eau dont la teneur en arsenic est supérieure aux normes

⁴ Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile, « Tendances de la mortalité maternelle, 1990-2015 ». Estimations de l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA, le Groupe de la Banque mondial et la Division de la population des Nations Unies.

16-07781 **3/18**

¹ Gouvernement du Bangladesh, Bangladesh Climate Change Strategy and Action Plan 2009 (Dhaka, 2009).

² Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile, « Niveaux et tendances de la mortalité infantile », 2015.

³ Ibid.

Mercedes de Onis, Edward A. Frongillo et Monika Blössner, « Is malnutrition declining? An analysis of changes in levels of child malnutrition since 1980 », Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) 2000, 78 (10), et Enquête démographique et de santé au Bangladesh (EDS, 2007).

⁶ Institut national d'étude démographique et de formation, Ministère de la santé et du bien-être familial EDS Bangladesh 2014 (Dhaka, 2015).

internationales. Seulement 61 % de la population utilisent des toilettes améliorées, et 59 % disposent d'un lieu où se laver les mains, équipé d'eau et de savon⁷. Les données relatives à la gestion sécurisée de l'assainissement, notamment la vidange, le transport et le traitement approprié, font défaut.

- 8. Les enfants d'âge scolaire font face à des défis majeurs en ce qui concerne leur droit à une protection et à une éducation de qualité. Selon le Rapport sur l'évaluation nationale des élèves (2013), en 5^e année, seul un écolier sur quatre possède les compétences requises en mathématiques et en bangla, et la plupart des écoles ne disposent pas d'installations sanitaires (eau, assainissement et hygiène menstruelle) fonctionnelles, adaptées aux filles et aux garçons, ainsi qu'aux élèves handicapés. L'insécurité et la prévalence élevée des agressions et du harcèlement sexuels dans les lieux publics contribuent à la déscolarisation des filles. Selon les estimations, environ 4,6 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés⁸; ils viennent pour la plupart des bidonvilles et des régions isolées, sujettes aux catastrophes. En outre, une enquête récente estime que 1,7 million d'enfants, principalement des garçons, sont contraints de travailler, et 25 % d'entre eux sont âgés de 6 à 11 ans⁹.
- Chez les adolescents des deux sexes, de nombreuses privations ne sont pas prises en charge. Malgré un taux de passage de 95 % entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, seuls 46 % des enfants suivent des études secondaires, le taux le plus faible d'Asie du Sud¹⁰. En outre, environ 6 % seulement des établissements scolaires disposent d'installations d'hygiène menstruelle, ce qui conduit de nombreuses adolescentes à manquer jusqu'à cinq jours d'école par mois. Les mariages d'enfants demeurent largement acceptés et très répandus : 52 % des filles âgées de 20 à 24 ans ont été mariées avant l'âge de 18 ans¹¹. La nutrition pose encore problème, et 29 % d'adolescentes souffrent de malnutrition et de carences importantes en micronutriments 12; un taux particulièrement élevé quand on sait que le taux de natalité chez les adolescentes atteint 113 pour 1000 naissances vivantes, l'un des plus élevés au monde¹³. Beaucoup d'adolescentes mariées acceptent et subissent des violences physiques et sexuelles (33 % des adolescentes pensent qu'un homme a le droit de frapper sa femme ¹⁴). En outre, les adolescentes vivant dans des situations de catastrophe naturelle, auxquelles le Bangladesh est très exposé, sont vulnérables à la traite des êtres humains et au mariage avant l'âge de 18 ans.
- 10. Les actions de sensibilisation et les investissements prioritaires en faveur des droits des enfants constituent un enjeu central pour le Bangladesh. L'engagement du gouvernement à mettre en place un budget consacré à l'enfance à partir de l'exercice 2015/2016 n'est pas encore totalement réalisé. Au niveau local et national, le manque d'informations récentes sur la couverture effective des services

⁷ UNICEF et OMS, Progrès en matière d'assainissement et d'eau potable: mise à jour et évaluation des OMD, rapport 2015 (Genève, 2015).

Enquête en grappes à indicateurs multiples au Bangladesh (MICS, 2012/2013) et projections du recensement de la population et des logements du Bangladesh, 2011.

⁹ Bureau des statistiques du Bangladesh (BBS), Child labour force survey, 2013.

¹⁰ MICS, 2012/2013

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

¹³ EDS, 2014.

¹⁴ EDS, 2011.

sociaux pèse sur la capacité du gouvernement à prendre des décisions éclairées. La couverture médiatique de l'enfance influence l'opinion publique, mais manque souvent de sensibilité, notamment lorsqu'elle aborde les crimes perpétrés par/contre les mineurs. La récente stratégie nationale de sécurité sociale, qui vise à intégrer les 143 programmes dans des systèmes simplifiés axés sur le cycle de vie, offre une occasion de lutter contre la pauvreté des enfants, de promouvoir l'équité sociale et de réduire les fuites et l'inefficacité.

- 11. Au Bangladesh, les inégalités entre les sexes sont ancrées dans la nature très patriarcale de la société. L'éducation secondaire des filles est souvent interrompue par le mariage, les violences faites aux filles et aux femmes sont répandues (au cours de leur vie, deux femmes sur trois sont victimes d'actes de violence physique de la part de leur mari), et le taux de participation des femmes à la population active, qui s'élève à seulement 34 %, reste faible 15. Le gouvernement a reconnu l'existence d'inégalités entre les sexes dans son huitième rapport sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, tout en maintenant ses réserves au sujet de l'article 2. Même s'il existe plusieurs lois et politiques relatives à la protection des femmes et des filles (notamment la loi de 1980 sur l'interdiction de la dot et la politique nationale de développement en faveur des femmes, datée de 2011), leur mise en œuvre reste problématique. Le Bangladesh compte un important mouvement de femmes, associé à la présence active dans tout le pays d'ONG dont la participation aux réformes et l'engagement au niveau communautaire contribuent sensiblement à la lutte contre les inégalités qui touchent les filles et les femmes.
- 12. Bien que le Bangladesh ait ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ses lois, politiques et services ne tiennent pas pleinement compte des problèmes que rencontrent les personnes handicapées, y compris les enfants. Les données relatives aux enfants handicapés sont limitées et incohérentes, la proportion estimée d'enfants concernés variant entre 1,4 % 16 et 17,5 % 17. En outre, les normes sociales différenciées selon le genre et les croyances culturelles aboutissent à des discriminations dans les familles, les communautés et sur les lieux de travail. Compte tenu de la portée limitée des systèmes de protection sociale existants, les familles ne sont pas en mesure de répondre aux besoins de leurs enfants ni de défendre leur droit à la survie, au développement et à la protection. Elles sont d'ailleurs rarement informées des services existants. Les professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation ne sont pas suffisamment formés à la détection des handicaps chez les jeunes enfants, à l'âge où les interventions auraient le plus d'effet, ni à la prestation de soins et de services spécialisés de grande qualité aux enfants 18.
- 13. Conformément aux enseignements tirés du précédent programme de pays, qui ont été confirmés par l'évaluation de la position stratégique de l'UNICEF au Bangladesh, des investissements seront déployés en vue de renforcer la présence décentralisée de l'organisation dans les divisions et d'améliorer la préparation aux catastrophes et les capacités d'intervention en coordination avec le gouvernement,

¹⁵ Banque mondiale, « Bangladesh development update », 2015.

16-07781 **5/18**

¹⁶ Gouvernement du Bangladesh, Recensement de la population et des logements au Bangladesh, 2011.

¹⁷ MICS, 2006.

¹⁸ UNICEF, « Situation analysis on children with disabilities in Bangladesh », 2014.

la société civile et les autres organismes des Nations Unies. Parmi les principaux avantages comparatifs de l'UNICEF, l'évaluation a reconnu sa capacité à entrer en contact avec les décideurs de haut niveau de Dhaka, tout en maintenant une forte présence sur le terrain. Le bureau central de Dhaka se concentrera sur la conception, la gestion et le contrôle technique du programme, et endossera des responsabilités fonctionnelles pour réaliser le dialogue politique en amont, la mise en œuvre directe dans les bidonvilles et en milieu périurbain dans la capitale. Les sept bureaux de division œuvreront à la planification, et au suivi de la mise en œuvre et de la convergence sur le terrain. Le ciblage géographique sera guidé par plusieurs indicateurs de pauvreté multidimensionnelle des enfants ainsi que par les évaluations et les cartographies infranationales des risques. À partir des enseignements tirés du précédent programme de pays, l'UNICEF renforcera également son engagement dans la prise en charge des problèmes émergents, notamment le changement climatique, en s'appuyant sur le pilotage réussi des systèmes de recharge des aquifères et du projet relatif aux fourneaux, ainsi que sur la programmation urbaine. Ceci comprend les leçons tirées du déploiement inédit d'agents de nutrition au niveau des districts, qui permettent de soutenir les systèmes gouvernementaux dans l'identification et l'élimination des obstacles afin de lutter contre la malnutrition, y compris la gestion de la malnutrition aiguë.

Priorités du programme et partenariats

- 14. Conformément au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017, l'objectif global du programme de pays est de soutenir les efforts du Bangladesh en vue de faire progresser le respect universel des droits des enfants, en particulier pour les plus défavorisés et les plus exclus. Sont notamment concernés les enfants et les adolescents (et leur communauté) vivant dans la pauvreté et dans des régions difficiles d'accès ou vulnérables au changement climatique et aux catastrophes ; ceux vivant dans des taudis urbains ; les enfants handicapés et tous ceux qui sont séropositifs ou exposés au risque d'attraper le VIH/sida ; et ceux issus des minorités religieuses et ethniques.
- 15. Le programme a été élaboré en étroite concertation avec le gouvernement afin de garantir son alignement sur le septième plan quinquennal, les plans sectoriels et le processus national de définition des indicateurs des objectifs de développement durable, ainsi que sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2017-2020, les observations finales du Comité des droits de l'enfant et les enseignements tirés de l'examen à mi-parcours du programme de pays. En vertu de l'accord conclu par l'ensemble du système des Nations Unies avec le gouvernement, la durée du présent programme de pays a été fixée à quatre ans, afin d'harmoniser les cycles de planification des Nations Unies avec le calendrier des plans nationaux de développement.
- 16. Pour favoriser la convergence dans la lutte contre les privations multidimensionnelles qui touchent les enfants, les résultats ont été formulés selon une approche axée sur le cycle de vie : (a) les nouveau-nés/nourrissons et leurs mères, ainsi que les jeunes enfants ; (b) les enfants en âge de fréquenter l'école primaire ; et (c) les adolescents. Ces résultats seront étayés par un volet global (d) relatif à l'insertion sociale et à la sensibilisation aux droits des enfants. Le renforcement des capacités nationales et infranationales sera au cœur des résultats de l'UNICEF, avec un appui continu à la création de systèmes qui améliorent

l'efficacité et le développement durable. S'y ajouteront la correction des problèmes d'égalité, notamment entre les sexes, et une collaboration intersectorielle au sein de l'UNICEF et entre les différents partenaires. La préparation et la réponse aux situations d'urgence, la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique seront intégrées dans les résultats du programme et reflétées dans les indicateurs de résultat. Les hypothèses sous-jacentes sont que les droits des enfants, en particulier les plus vulnérables, demeurent une priorité pour le gouvernement et les partenaires de développement, que le gouvernement reconnaît les besoins et les privations propres à chaque étape du cycle de vie, et que le gouvernement procédera régulièrement à l'évaluation des risques de catastrophe, ce qui conduira à prendre des mesures.

17. Une importance stratégique sera accordée (a) à la production de données et de recherches, au dialogue politique et au plaidoyer; (b) à une prestation de services attentive aux inégalités et résiliente ; et (c) au partenariat et à la participation. Ce mélange de stratégies vise à trouver un équilibre entre les activités en amont et les interventions en aval dans un contexte de transition, le Bangladesh cherchant à obtenir le statut de pays à revenu intermédiaire. Il reflète également un retour d'expérience de la coopération passée : il est nécessaire de renforcer les politiques et le plaidoyer pour favoriser l'appropriation gouvernementale et la pérennité, tout en maintenant une présence dans la prestation des services et la création de la demande. Une programmation tenant compte des risques constituera une stratégie transversale déterminante permettant de garantir une préparation et une réponse efficaces aux catastrophes naturelles et anthropiques, en plus du renforcement des capacités bangladaises d'analyse et de gestion des risques (notamment concernant les inondations, les sécheresses et les effets du changement climatique). Elle permettra également d'améliorer la résilience au niveau communautaire, ainsi que la capacité à obtenir des résultats en faveur des enfants dans les bidonvilles. Cela passera notamment par des partenariats renforcés avec les autorités locales et les ONG, et par la mobilisation du secteur privé afin d'obtenir des résultats dépassant la simple responsabilité sociale des entreprises.

Les jeunes enfants et leurs mères

- 18. Si l'objectif global de ce volet se réalise, les nourrissons, les jeunes enfants, leurs mères et leurs familles recevront des services sociaux de grande qualité dans un environnement sûr, et auront la possibilité de mettre en pratique des comportements positifs. Les résultats cibleront les difficultés et les priorités nationales en réduisant la mortalité et la morbidité néonatales, en luttant contre les retards de croissance chez les jeunes enfants, en généralisant l'enregistrement des naissances, et en améliorant la consommation d'eau potable et l'utilisation d'installations sanitaires de base.
- 19. L'UNICEF insistera sur le plaidoyer stratégique en faveur de l'application des politiques, y compris les stratégies et les directives visant à faciliter la mise en œuvre du Programme complet de développement et de soins de la petite enfance. Les ministères et services sectoriels seront aidés dans l'élaboration de plans d'action intégrés et chiffrés, et dans leur plaidoyer en faveur d'une augmentation des crédits alloués pour atteindre les régions et les enfants les plus démunis. En tant que membre du consortium du secteur de la santé, et conformément aux approches décrites dans sa Stratégie pour la santé 2016-2030, l'UNICEF continuera de

16-07781 **7/18**

travailler en étroite collaboration avec le Ministère de la santé et du bien-être familial, afin de favoriser la réorientation des systèmes de santé fondés sur des interventions verticales propres à chaque maladie vers une couverture médicale universelle, c'est-à-dire une approche plus complète des systèmes de santé, intégrant la prise en compte globale du droit à la santé des enfants à chaque étape de leur cycle de vie. L'UNICEF travaillera également avec ses partenaires pour accroître le nombre de nouveau-nés inscrits à l'État civil dès que possible après leur naissance. L'organisation plaidera en faveur de la généralisation des modèles innovants pour la réalisation du droit des enfants à des infrastructures de distribution d'eau et d'assainissement de base sûres et résilientes face aux catastrophes, notamment en se rapprochant du secteur privé. En matière d'éducation, l'UNICEF continuera de plaider pour l'expansion des écoles maternelles et leur intégration dans une approche s'étendant à tout le secteur éducatif. Il plaidera par ailleurs en faveur de politiques agricoles intégrant les analyses nutritionnelles et les interventions prenant en compte la nutrition.

- 20. Les services seront renforcés, en particulier les soins obstétricaux d'urgence, pour faciliter l'augmentation de la couverture des unités spécialisées en soins néonatals et des services de prévention de la transmission mère-enfant du VIH, et de diagnostic et de traitement précoces du VIH chez les nourrissons dans des régions cibles. L'UNICEF encouragera l'intégration des pratiques du Programme de développement et de soins de la petite enfance, en utilisant l'approche des 1000 jours pour favoriser une bonne nutrition pendant la grossesse; l'enregistrement des naissances; le dépistage précoce; les interventions à destination des enfants handicapés; la lutte contre la malnutrition, notamment par l'apport de micronutriments; et le soutien aux familles et aux communautés. L'UNICEF continuera de soutenir le gouvernement dans l'adaptation locale de la distribution d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, réalisée dans le cadre du déploiement de la gestion communautaire de la malnutrition aiguë. Par ailleurs, des investissements seront réalisés dans la mise au point, dans les établissements de santé, de protocoles d'hygiène et d'infrastructures pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) résilientes face au changement climatique et peu coûteuses.
- 21. Une communication fondée sur des éléments probants sera utilisée pour mettre au point des stratégies de développement (communication interpersonnelle, mobilisation sociale, participation communautaire, campagnes médiatiques, etc.), ainsi que des partenariats avec les autorités locales, les structures à assise communautaire, les ONG et les organisations de la société civile, ce qui permettra de développer l'utilisation des services et les pratiques des ménages. Des actions de communication encourageront les familles et les communautés à engager le dialogue avec les prestataires de services et les autorités locales, et à demander des services sociaux de qualité.

Filles et garçons en âge de fréquenter l'école primaire

22. Si l'objectif global de ce volet se réalise, les garçons et les filles en âge de fréquenter l'école primaire apprendront sur un pied d'égalité dans un environnement sain, sûr et résilient. Les résultats cibleront, en particulier, le renforcement de la couverture égalitaire d'une éducation primaire inclusive et de qualité, formelle ou non formelle, ainsi que la prévention de la violence perpétrée à l'encontre des enfants dans les écoles et les communautés.

- 23. Un plaidoyer stratégique sera mené en vue d'améliorer les investissements dans la qualité de l'éducation et de garantir le passage des enfants dans l'enseignement secondaire (éducation formelle, non formelle ou de rattrapage). Des études ciblées permettront d'obtenir des données probantes sur le rendement de l'éducation par rapport à l'investissement dans des infrastructures WASH en milieu scolaire, au moyen notamment d'une analyse comparative des installations et des pratiques, de la promotion du lavage des mains et de l'hygiène, et de l'adoption d'une conception technique d'infrastructures WASH inclusives et résilientes face au changement climatique dans les établissements scolaires.
- 24. Afin de lutter contre les privations excessives touchant les minorités et les enfants handicapés, l'UNICEF et ses partenaires interviendront au niveau décisionnel en vue de promouvoir la protection, l'éducation et l'intégration des enfants handicapés, et d'élaborer des stratégies visant à encourager l'éducation des enfants issus de minorités ethniques. Le Ministère de l'enseignement primaire et de l'éducation populaire ayant récemment approuvé le Dispositif pour l'éducation dans les situations d'urgence, l'UNICEF apportera son assistance technique à la révision du programme de l'enseignement primaire et des modules de formation des enseignants en vue d'y inclure des éléments relatifs à la réduction des risques de catastrophe et aux situations d'urgence.
- 25. Le Fonds appuiera l'élaboration de modèles de prestation de services tenant compte des spécificités de genre et résilients face aux catastrophes afin d'améliorer la qualité et la continuité de l'enseignement primaire, y compris pendant les catastrophes, et d'atteindre les filles et les garçons marginalisés ou exclus au moyen d'approches, telles que les écoles amies des enfants, et de méthodes d'enseignement et d'apprentissage sensibles au genre et fondées sur les aptitudes. Ce faisant, il renforcera les capacités des ministères, des services et organismes compétents en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi grâce à l'exploitation des données, ce qui favorisera la responsabilité à l'égard des enfants. Par ailleurs, l'UNICEF soutient la création de centres d'apprentissage « de la deuxième chance » dans les situations d'urgence ou autres.
- 26. Par le biais d'activités de plaidoyer et d'un soutien technique, l'UNICEF continuera de contribuer au renforcement du système de protection de l'enfance pour lutter contre la violence envers les enfants. Une réforme juridique et des activités de plaidoyer seront menées afin de poursuivre l'harmonisation avec la Convention relative aux droits de l'enfant. Les capacités des parties prenantes seront renforcées pour soutenir l'application de la loi sur l'enfance de 2013, avec notamment l'extension des systèmes fonctionnels d'orientation chargés des cas de violence impliquant des enfants. Une assistance technique sera déployée afin de renforcer les fonctions premières du Ministère de la protection sociale dans les domaines de la réglementation, de la supervision et du contrôle des services de protection de l'enfant. En outre, des données seront collectées et des études réalisées au sujet de la violence, des abus et de l'exploitation chez les enfants, essentiellement en vue d'élaborer des stratégies et des interventions, et de fixer des objectifs qui surveilleront et rendront compte des progrès accomplis dans la protection de tous les enfants.
- 27. Des communications relatives au changement comportemental et social seront préparées à l'intention des parents, des responsables d'enfants et des dirigeants communautaires influents, afin de lutter contre les obstacles socioculturels

16-07781 **9/18**

entravant le changement de comportement et l'égalité des sexes, qui privent les enfants d'un environnement stimulant et exempt de pratiques néfastes, telles que la violence en milieu social, familial et scolaire, dont ils sont victimes. Ces communications contribueront également à lutter contre la stigmatisation et la discrimination qui accompagnent le handicap. Les actions de communication viseront également à renforcer la participation communautaire dans la planification au niveau des écoles. Enfin, les enfants eux-mêmes seront aidés pour qu'ils puissent accéder à des soins professionnels et signaler tout acte de violence par le biais de mécanismes d'orientation et de systèmes de protection sociale.

Les adolescents, acteurs du changement

- 28. Si l'objectif global de ce volet se réalise, les adolescents utiliseront des services sociaux de base de qualité dans un environnement sûr, favorable et protecteur, et deviendront les acteurs du changement comportemental et social. Les résultats cibleront le maintien des adolescents à l'école, l'amélioration de leur santé et de leur bien-être, leur protection contre les pratiques néfastes, l'intensification de leur participation et l'élimination des mariages précoces. La réduction des risques de catastrophe et le développement feront également l'objet d'une attention particulière.
- 29. Sur le plan stratégique, l'UNICEF renforcera les capacités nationales en vue de planifier, chiffrer, coordonner, mettre en œuvre et suivre une stratégie nationale multisectorielle complète en faveur des adolescents, différentes stratégies sectorielles et un plan d'action national chiffré pour l'élimination des mariages d'enfants. Ces actions seront soutenues par l'expérimentation d'un indice sur les adolescents qui suivra les indicateurs à leur sujet et encouragera l'intégration de ces derniers dans les systèmes de suivi nationaux.
- 30. L'UNICEF déploiera un dispositif complet de services destinés aux adolescents et adaptés aux deux sexes, englobant la santé, la nutrition, le VIH/sida, les questions WASH, la gestion de l'hygiène menstruelle, et l'éducation formelle et non formelle. Par ailleurs, il plaidera en faveur de l'intensification des investissements nécessaires pour garantir les droits des adolescents. L'accent sera mis sur l'amélioration de l'accès aux services de santé et de conseil adaptés aux adolescents dans les établissements de santé publique des districts ciblés, sur la formation et l'apprentissage non formels et professionnels, et sur l'acquisition de compétences pratiques. L'UNICEF continuera de soutenir les transferts en espèces et les mesures de protection sociale à destination des adolescents à risque, en protégeant notamment ceux qui sont vulnérables au mariage précoce et en atténuant l'impact de ces mariages sur les adolescents déjà mariés.
- 31. Plusieurs modes de communication pour le développement seront utilisés pour informer et mobiliser les adolescents, ainsi que leurs familles et leurs communautés, au sujet de leurs droits et des effets des pratiques sociales préjudiciables. Grâce à l'expansion et au renforcement des plateformes de participation existantes, les adolescents seront habilités à exprimer leurs préoccupations, à accéder à l'information, à demander et à utiliser des services, à éviter les comportements dangereux et à s'engager en tant qu'acteurs du changement. Les familles et les communautés seront informées et mobilisées pour contribuer à un environnement favorable qui protège les droits des adolescents.

Inclusion sociale et sensibilisation accrue aux droits de l'enfant

- 32. Si l'objectif global de ce volet se réalise, des politiques s'attaqueront aux causes structurelles des inégalités afin d'améliorer le respect des droits des enfants et de sensibiliser l'opinion publique à ce sujet. Les résultats cibleront la défense des droits des enfants, l'augmentation des ressources à investir en leur faveur, la consolidation de la protection sociale et le renforcement de la capacité des structures nationales et décentralisées à exprimer les problèmes des enfants et à y remédier, en mettant l'accent sur la question de l'égalité des sexes, le handicap, l'urbanisation et le développement durable.
- 33. L'UNICEF soutiendra les activités visant à promouvoir la participation des enfants et la sensibilisation du grand public à leurs droits, y compris par le biais de moyens de communication numériques et d'un groupe parlementaire spécialisé. Le Ministère de l'information sera soutenu dans l'amélioration de l'environnement décisionnel et dans le renforcement des capacités infranationales de mobilisation et d'engagement communautaires sur les questions affectant l'enfance. Une part essentielle du travail de l'UNICEF consistera à diffuser et à suivre les observations finales du cinquième rapport périodique du Bangladesh sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la loi sur l'enfance de 2013. L'organisation s'associera en outre au secteur privé en vue d'obtenir des progrès chez les enfants les plus démunis.
- 34. Le Ministère des finances sera appuyé dans l'institutionnalisation d'une budgétisation axée sur l'enfance qui tiendra lieu de dispositif de contrôle des investissements réalisés en faveur des enfants et de plaidoyer pour la responsabilité mutuelle, auquel s'ajoutera une analyse sectorielle de la qualité des dépenses. En outre, l'UNICEF continuera, en coordination avec le Bureau des statistiques du Bangladesh, à surveiller la situation des enfants, des adolescents et des femmes par le biais d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples, et il soutiendra les capacités nationales d'évaluation de la couverture des services sociaux au moyen de mécanismes novateurs de collecte de données en temps réel, destinés à éclairer les processus décisionnels, d'enquêtes thématiques et d'analyses des questions émergentes. L'UNICEF appuiera la production de données et de recherches et conduira un appel à la pleine reconnaissance et à l'inclusion des enfants dans les discours stratégiques sur le développement durable et le développement urbain. Une grande importance sera accordée à l'identification et à la documentation d'innovations évolutives dans le cadre du programme de l'UNICEF et en dehors.
- 35. Les autorités locales de tous les échelons (divisions, districts, upazilas, unions) seront soutenues en vue de recenser et de privilégier les investissements en faveur de l'enfance par le biais d'une planification et d'un suivi reposant sur des données factuelles. L'UNICEF collaborera avec ses partenaires, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, à la création d'un réseau solide qui renforcera les capacités des autorités locales à l'appui des domaines d'intervention du programme de pays.

Efficacité du programme

36. Le volet « Efficacité » du programme couvre les activités liées à la gestion du programme, y compris l'assistance technique et stratégique. Il couvre également le

16-07781 **11/18**

coût de la coordination du programme et la gestion des questions transversales en vue d'une programmation et d'une notification nationales de qualité. Sont notamment concernées les politiques, les mesures d'orientation et l'assistance technique relatives aux questions telles que le suivi des performances, l'évaluation, les relations extérieures, la sensibilisation de l'opinion publique, la réduction des risques de catastrophe et la résilience face au changement climatique, les services sur le terrain, l'harmonisation des transferts en espèces, l'intégration de la problématique hommes-femmes, les technologies d'approvisionnement et d'information, ainsi que la conformité des bureaux aux normes de compensation de l'empreinte carbone.

Tableau récapitulatif du budget

Composante du programme	(en milliers de dollars des États-Unis)			
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total	
Les jeunes enfants et leurs mères	15 000	110 500	125 500	
Garçons et filles en âge de fréquenter l'école primaire	20 000	37 500	57 500	
Les adolescents, acteurs du changement	20 000	55 000	75 000	
Inclusion sociale et sensibilisation accrue aux droits de l'enfant	20 000	20 000	40 000	
Efficacité du programme	15 000	27 000	42 000	
Total	90 000	250 000	340 000	

Programme et gestion des risques

37. Le programme de pays sera mis en œuvre dans le cadre du PNUAD 2017-2020. L'UNICEF contribue largement à l'objectif du PNUAD : « élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes sociaux insistant sur une bonne gouvernance, la réduction des inégalités structurelles et la promotion des individus et des groupes vulnérables ». Ce domaine requiert l'action conjointe d'autres organismes des Nations Unies, tels que l'UNFPA et l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui lutte contre le mariage d'enfants. En tant que président du groupe de suivi et d'évaluation du PNUAD et coordinateur des partenariats pour la réalisation des objectifs de développement durable, l'UNICEF contribuera directement à l'amélioration de la coordination et de la cohérence au sein des Nations Unies.

38. Le Fonds s'efforcera de gérer les risques liés aux phénomènes naturels, à l'environnement politique national et à la diminution des flux d'aide résultant de l'évolution de l'aide mondiale et de la transition du Bangladesh vers le statut de pays à revenu intermédiaire. Afin d'atténuer ces risques, l'UNICEF poursuivra ses efforts, à savoir : mettre en œuvre des programmes tenant compte des risques, et gérer et surveiller les risques identifiés de concert avec ses partenaires ; appliquer des mesures permettant d'assurer la continuité des activités en période d'instabilité ; et collaborer activement avec les nouveaux donateurs, notamment en

s'associant au secteur privé et en soignant ses relations avec les donateurs actuels. La capacité accrue du gouvernement à mobiliser ses propres ressources représente une occasion importante, et l'UNICEF continuera de plaider pour une amélioration qualitative et quantitative des budgets sociaux consacrés aux enfants.

39. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et permet de rendre compte au Conseil d'administration de l'alignement des résultats et des ressources allouées au programme à l'échelle nationale. La responsabilité des dirigeants au niveau du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

Suivi et évaluation

- 40. Les indicateurs regroupés dans la matrice intégrée des résultats et des ressources et dans le plan intégré de suivi et d'évaluation serviront de base pour le suivi des résultats. En collaboration avec d'autres partenaires, l'UNICEF continuera à investir dans les capacités du Bureau des statistiques du Bangladesh et dans des systèmes sectoriels de gestion de l'information, afin de produire, d'analyser et de diffuser des données de qualité, mais aussi de suivre l'avancée des objectifs de développement nationaux et internationaux, par le biais notamment de mécanismes novateurs de collecte de données en temps réel, qui contribueront aux processus décisionnels et encourageront la responsabilité mutuelle à l'égard des enfants les plus démunis. Les examens semestriels du programme permettront de dresser un bilan des résultats obtenus, de recenser les possibilités et les risques, et de procéder si nécessaire à des ajustements programmatiques.
- 41. Compte tenu des résultats de l'évaluation formative, en 2014, du Système de suivi des résultats pour l'équité (MoRES) et de l'étude de cas du Bangladesh, l'UNICEF et ses partenaires évalueront constamment les obstacles et les freins à l'obtention de résultats au titre du programme, en particulier pour les groupes les plus défavorisés. Dans la mesure du possible, ce travail s'appuiera sur les systèmes de collecte de données existants, par le biais de l'analyse des privations des enfants, en vue de promouvoir un dialogue national et des mesures politiques.
- 42. Des évaluations indépendantes seront réalisées et gérées conjointement avec le gouvernement dans une optique d'apprentissage et de responsabilité vis-à-vis du programme, ainsi que pour fournir des éléments probants sur les interventions novatrices ou pilotes, avant d'en élargir la couverture.

16-07781 **13/18**

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement du Bangladesh et l'UNICEF, 2017-2020

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1, 6, 7, 13, 18-19, 23-24, 28-30, 32, 34 et 40

Priorités nationales : Santé – mortalité des enfants de moins de cinq ans et mortalité infantile ; mortalité maternelle ; vaccination ; accouchements assistés par un personnel qualifié ; Eau et assainissement – eau potable pour les populations rurales et urbaines, accès à des installations sanitaires améliorées ; Nutrition – insuffisance pondérale et retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans, allaitement maternel exclusif ; Éducation – scolarisation nette dans l'enseignement primaire et secondaire, taux d'achèvement du cycle primaire ; Protection – élimination des mariages d'enfants.

Alignement sur les objectifs de développement durable : 2, 3, 4, 5, 6 et 8 ; objectifs transversaux : 10, 16 et 17

Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF : élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes sociaux améliorés insistant sur une bonne gouvernance, la réduction des inégalités structurelles et la promotion des individus et des groupes vulnérables.

Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF : résultats 1 à 7

	Principaux indicateurs de				Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : Ressources ordinaires (RO), Autres ressources (AR)			
Résultats de l'UNICEF	progrès, données de référence (R) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	RO	AR	Total	
1. D'ici 2020, les femmes, les nourrissons et les jeunes enfants du Bangladesh, notamment les plus défavorisés (handicapés ou vivant dans des zones urbaines, isolées ou sujettes aux catastrophes), ont accès et recourent à des services sociaux de qualité dans un environnement sûr, et leurs familles sont habilités à mettre en pratique des comportements positifs.	Les femmes enceintes âgées de 15 à 49 ans sont examinées par un prestataire de soins au moins quatre fois pendant leur grossesse (pourcentage) R: 31 (2014) C: 40 (2020) Naissances vivantes assistées par un personnel qualifié (pourcentage) R: 42 (2014) C: 65 (2020) Quintile le plus bas: R: 27 (2013) C: à déterminer (2020) Enfants âgés de 6 à 23 mois bénéficiant d'un régime alimentaire minimum acceptable (pourcentage) R: 23 (2014) C: 27 (2020) Proportion de ménages utilisant des installations sanitaires de base (pourcentage) R: 61 (2015) C: 70 (2020)	EDS, approche sectorielle (santé) EDS, MICS EDS Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement	D'ici 2020, les politiques et les programmes contribuent à l'amélioration d'un environnement favorable au respect des droits des jeunes enfants et de leurs mères. D'ici 2020, les services intégrés ont été renforcés dans les systèmes nationaux et infranationaux pour favoriser le bien-être des nourrissons, des jeunes enfants et de leurs mères. D'ici 2020, la qualité et la couverture efficace des services sociaux à destination des nourrissons, des jeunes enfants et de leurs mères se sont améliorées. D'ici 2020, les communautés et les institutions ont amélioré leurs capacités et leurs connaissances relatives aux pratiques et aux comportements domestiques essentiels qui favorisent le bien-être général des nourrissons, des jeunes enfants et de leurs mères.	Programme de développement et de soins de la petite enfance, Ministère de la santé et du bien-être familial, stratégie nationale WASH	15 000	110 500	125 500	

Principaux indicateurs de				Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : Ressources ordinaires (RO), Autres ressources (AR)			
Résultats de l'UNICEF	progrès, données de référence (R) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	RO	AR	Total
2. D'ici 2020, les garçons et filles en âge de fréquenter l'école primaire, notamment les plus défavorisés, vivent et apprennent sur un pied d'égalité dans un environnement inclusif, sain, sûr et résilient.	Écoles équipées d'installations WASH en quantité suffisante. Écoles ayant (a) l'eau potable et (b) disposant de toilettes fonctionnelles (pourcentage) R: (a): 83; (b): 71 (2015) C: (a): 90; (b): 80 (2020) Enfants (de 1 à 14 ans) signalant avoir été victimes de violences physiques (pourcentage) R: 66 (2013) C: 50 (2020) Filles et garçons ayant acquis les compétences en bangla et en mathématiques définies à l'échelle nationale pour la 5° année de primaire (pourcentage) Bangla: R: 25 (2013) C: 50 (2020) Mathématiques: R: 26 (2013) C: 50 (2020)	Rapport national d'évaluation de l'éducation	D'ici 2020, les capacités nationales et infranationales seront renforcées en vue de légiférer, planifier, coordonner et budgétiser des programmes et des mesures de protection sociale inclusifs et attentifs aux spécificités de genre, qui bénéficieront à toutes les filles et tous les garçons âgés de six à dix ans dans un environnement ami des enfants et résilient face aux catastrophes. D'ici 2020, les systèmes nationaux et infranationaux d'éducation, WASH et de protection disposent des capacités techniques, financières et de gestion, nécessaires pour fournir aux filles et aux garçons, en situation d'urgence ou non, un apprentissage de qualité, des services et une protection contre la violence, y compris aux enfants handicapés et à ceux vivant dans des régions difficiles d'accès. D'ici 2020, les parents et les communautés ont amélioré leurs capacités et leurs connaissances relatives aux soins essentiels et aux comportements protecteurs qui favorisent le bien-être des enfants en âge de	Approche sectorielle (éducation), Ministère de la protection sociale	20 000	37 500	57 500

	Principaux indicateurs de				Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : Ressources ordinaires (RO), Autres ressources (AR)		
Résultats de l'UNICEF	progrès, données de référence (R) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	RO	AR	Total
			fréquenter l'école primaire.				
3. D'ici 2020, les adolescentes et les adolescents bangladais, notamment les plus défavorisés, ont accès à des services sociaux de base de qualité et les utilisent dans un environnement sûr et protégé. Résilients, ils sont devenus les acteurs du changement.	Taux net ajusté de fréquentation des établissements d'enseignement secondaire (pourcentage) R: 46 (2013) C: 100 (2020) Filles: R 52 (2013) C: 100 (2020) Garçons: R: 40 (2013) C: 100 (2020) Pourcentage de filles (âgées de 15 à 19 ans) actuellement mariées R: 34 (2013) C: 20 (2020) 3. Pourcentage d'adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) ayant un indice de masse corporelle faible (<18,5 kg/m²) R: 25 (2011) C: 20 (2020) Pourcentage d'adolescents (âgés de 15 à 19 ans) ayant un indice de masse corporelle faible (<18,5 kg/m²) R: 25 (2011) C: 20 (2020) Pourcentage d'adolescents (âgés de 15 à 19 ans) avec des connaissances approfondies sur le VIH R: 19 (2013) C: 50 (2020)	MICS, EDS MICS, EDS EDS Bangladesh MICS	D'ici 2020, les ministères ont renforcé leur capacité à planifier, budgétiser, coordonner, mettre en œuvre et suivre une stratégie intersectorielle, nationale et complète en faveur de l'accès efficace et équitable des adolescentes et des adolescentes et des adolescentes à leurs droits. D'ici 2020, le gouvernement a accru sa capacité à étendre et à proposer un ensemble de services de qualité à destination des adolescentes et des adolescents, y compris en cas de catastrophe ou de situation d'urgence. D'ici 2020, les familles et les communautés ont renforcé leur capacité à soutenir le développement équitable et amélioré des adolescentes et des adolescents, et à protéger leurs droits, l'accent étant mis sur l'élimination des pratiques sociales préjudiciables et l'adoption de nouveaux comportements. D'ici 2020, les adolescentes et les adolescents des communautés sélectionnées s'engagent à appliquer les comportements souhaités et à faciliter la lutte pour l'élimination des normes et pratiques sociales préjudiciables, en particulier le mariage d'enfants.	Stratégie nationale à destination des adolescents, stratégies sectorielles et plan d'action national (chiffré) pour l'élimination des mariages d'enfants	20 000	55 000	75 000

	Principaux indicateurs de				Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : Ressources ordinaires (RO), Autres ressources (AR)		
Résultats de l'UNICEF	progrès, données de référence (R) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	RO	AR	Total
environnement politique renforcé et des systèmes nationaux et infranationaux sont en place pour la réalisation des droits des enfants à partir des connaissances acquises et des données factuelles recueillies, l'accent étant mis sur l'équité. R: 11,4 (2013) C: À déterminer (en cours de négociation avec le gouvernement dans le cadre du programme actuel de budgétisation axée sur l'enfance) Nombre et proportion de districts, d'upazilas et d'unions disposant de plans intégrés pour l'enfance financés à 50 % Districts R: 31 % ou 20 (2015) C: 62 % ou 40 (2020)	consacrées à l'enfance dans le budget social (en pourcentage) R: 11,4 (2013) C: À déterminer (en cours de négociation avec le gouvernement dans le cadre du programme actuel de budgétisation axée sur l'enfance) Nombre et proportion de districts, d'upazilas et d'unions disposant de plans intégrés pour l'enfance financés à 50 % Districts R: 31 % ou 20	Estimations du budget national (Ministère des finances) Plans intégrés, examen annuel des programmes de renforcement des capacités locales et d'autonomisation des communautés/rapport de la Division des	D'ici 2020, les partenaires ont renforcé leurs connaissances et leur capacité en matière de plaidoyer, d'innovation, de mobilisation communautaire et d'allocation des ressources face aux problèmes affectant la réalisation des droits des enfants. D'ici 2020, les partenaires gouvernementaux ont renforcé leur capacité à surveiller la situation des enfants ainsi que leurs vulnérabilités et risques multidimensionnels. D'ici 2020, les structures décentralisées ont renforcé	Convention relative aux droits de l'enfant, loi sur l'enfance de 2013	20 000	20 000	40 000
	relations économiques	leur capacité à planifier, surveiller, mettre en œuvre et évaluer les interventions remédiant aux problèmes des enfants.					
Composante intersectorielle					15 000	27 000	42 000
Total des ressources				90 000	250 000	340 000	